

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

616^e assemblée
Version officielle

29 mars 2022

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Collège de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 29 mars 2022, à compter de 18 h 30 par visioconférence.

Membres présents : Mesdames Francine Bélair, Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Alexandra Claveau, Christine Dufour, Chantal Lachance, Julie Lapointe, Ann Quesnel, Suzie Vranderick et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Jacques Daneau, Marc Rémillard et Vincent Veilleux

Membres absents : Mesdames Lisha Ao, Ndiello Aw Badji et messieurs Maxim Fortin (démission), Jean-Claude Lecompte et Guy Niquette

Invités : Madame Marie Barrette et messieurs Francis Bernard, Sylvain Legoux, Benoit Sauvé et Éric Tessier

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 31, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-616.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la 614^e assemblée régulière et de la 615^e assemblée extraordinaire
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. MES – Danielle McCann – Nomination de Mme Paule De Blois à titre de sous-ministre
 - 4.2. MES – Jean Boulet – Nomination de Mme Alexandra Claveau à titre de membre du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield – Secteur universitaire
 - 4.3. Remerciements de fin de mandat de Mr Alexandre Chabot à titre de membre du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield – Secteur universitaire
5. Dépôt des procès-verbaux de la 944^e réunion régulière du comité exécutif
6. Procès-verbaux de la 5^e réunion de la commission des études pour 2021-2022 du 19 janvier 2022

7. Sanction des études DEC et AEC
8. Grilles de cours – cohorte 2022-2024 programmes préuniversitaires et cohorte 2022-2025 programmes techniques (addendum)
9. Projet d'AEC en éducation à l'enfance (JEE.0K) projet COUD
10. 10. Octroi de contrat
 - 10.1. Services professionnels d'architecture pour la phase II de la résidence étudiante
 - 10.2. Services professionnels d'ingénierie pour la phase II de la résidence étudiante
 - 10.3. Phase III du CEC de Saint-Constant
11. Transport en commun
12. Points d'information...
 - 12.1. du président
 - 12.1.1. Résultats du dernier sondage de satisfaction
 - 12.2. de la Direction générale
 - 12.2.1. Revue de presse
 - 12.2.2. Revue Le Phare
 - 12.3. de la Direction des études
 - 12.3.1. Statistiques d'admission par programme Automne 2022 – 1er tour
13. Date et heure de la prochaine assemblée : 3 mai 2022
14. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Adoption des procès-verbaux de la 614^e assemblée régulière et de la 615^e assemblée extraordinaire

Il est proposé par Mme Chantal Lachance
et appuyé par Mme Ann Quesnel

A-616.2.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 614^e ASSEMBLÉE
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mme Francine Bélair
et appuyé par Mme Christine Dufour

A-616.2.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 615^e ASSEMBLÉE
extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Affaires découlant des procès-verbaux

Mme Francine Bélair, directrice des études, explique les modifications apportées au calendrier scolaire, en raison de la journée d'élections provinciales à venir l'automne prochain.

4 Correspondance

4.1 MES – Lettre du sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux MES – Danielle McCann – Nomination de Mme Paule De Blois à titre de sous-ministre

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.2 MES – Jean Boulet – Nomination de Mme Alexandra Claveau à titre de membre du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield – Secteur universitaire

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.3 Remerciements de fin de mandat de M. Alexandre Chabot à titre de membre du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield – Secteur universitaire

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.4 Lettre de démission de M. Maxim Fortin, membre issu des étudiants (secteur préuniversitaire)

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5 Dépôt du procès-verbal de la 944^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

6 Procès-verbal de la 5^e réunion de la commission des études pour 2021-2022 du 19 janvier 2022

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

7 Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 5 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- cinq étudiants à l'hiver 2022;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 12 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- six étudiants à l'hiver 2022;
- un étudiant à l'été 2021;
- cinq étudiants à l'automne 2021;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par Mme Suzie Vranderick
et appuyé par Mme Christine Dufour

A-616.7

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA directrice des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 29 mars 2022, disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications; de plus, de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 12 étudiants finissants dont les noms figurent dans le lot suivant : VL2022030701 et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 Calendrier scolaire 2022-2023 Grilles de cours – cohorte 2022-2024 programmes préuniversitaires et cohorte 2022-2025 programmes techniques (addendum)

Chaque année, en préparation à l'admission des nouveaux étudiants à la session d'automne, la Direction des études procède à une révision des grilles de cours applicables à cette cohorte.

À cet effet, les comités de programmes et les départements ont été invités à réviser les grilles de cours. Ainsi, à la réunion de la commission des études du 16 mars dernier, les membres ont recommandé au conseil d'administration aux fins d'adoption les grilles de cours contenues dans le cahier des matrices avec les modifications suivantes :

- modifications majeures à la grille de cours du programme 200.13 Double DEC Sciences de la nature et Arts visuels :
 - o introduction d'un nouveau cours (510-3A3-VL) dans les deux grilles;
 - o révision de deux cours (510-3P3-VL et 510-3S4-VL).

Ces modifications s'ajoutent à celles déjà adoptées par le conseil d'administration le 8 février 2022.

Considérant la révision des grilles de cours par les comités de programme;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa réunion du 16 mars 2022;

Il est proposé par Mme Ann Quesnel
et appuyé par M. Vincent Veilleux

A-616.8

D'ADOPTER LE CAHIER MODIFIÉ DES MATRICES DES
relations locales des objectifs/cours pour les programmes
tel que déposé le 29 mars 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 Projet d'AEC en éducation à l'enfance (JEE.0K) projet COUD

La Direction de la formation continue souhaite offrir, à compter du 9 mai prochain, le Parcours travail-études en petite enfance (COUD) de l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance.

Le Parcours travail-études en petite enfance est un parcours de formation spécifique, national et rémunéré, qui alterne le travail en service de garde éducatif, les études au programme qualifiant de l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance et la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Le Parcours a pour objectif d'attirer, de former et de fidéliser plus de 2 400 éducatrices et éducateurs à la petite enfance d'ici 2024 au Québec. Il permet ainsi aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) de bénéficier immédiatement d'une relève à temps partiel pour travailler dans leur milieu, et à moyen et long terme de créer un nouveau bassin de main-d'œuvre qualifiée disponible à temps plein (source : <https://www.csmoesac.qc.ca>).

Le programme de l'AEC offert via le Parcours est le même que celui donné depuis des années par la Formation continue, mais offert différemment. Nous allons créer une grille locale qui comprendra sept étapes du programme JEE.0K (COUD).

La Direction des études recommande au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield d'adopter le Parcours travail-études en petite enfance (COUD) de l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance.

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 16 mars 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Lachance
et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-616.9

D'ADOPTER LE PARCOURS TRAVAIL-ÉTUDES EN PETITE
enfance (COUD) de l'AEC en Techniques d'éducation à
l'enfance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1 Services professionnels d'architecture pour la phase II de la résidence étudiante

Dans le cadre du projet de construction de la phase II de résidence étudiante, le Cégep a procédé à un appel d'offres public en vue de retenir les services d'une firme d'architecture pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant du champ de compétence de l'architecte.

En conformité avec le Règlement sur les contrats de services des organismes publics, l'analyse des soumissions reçues a été effectuée uniquement selon un système d'évaluation qualitative. Le contrat doit donc être octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Le coût des honoraires sera calculé selon les paramètres du Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes. Dans le cadre du projet d'agrandissement de la résidence étudiante, les honoraires d'architecture sont évalués à environ 283 000 \$.

Afin de respecter les clauses desdits règlements, un comité de sélection a été formé pour analyser les soumissions. Ce comité était composé de trois membres, dont un provenait de l'externe à l'organisation. Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel tel que requis par la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). Pour assister le comité, madame Sophie Gamache, Gestionnaire administrative au service de l'approvisionnement a agi à titre de secrétaire du comité de sélection.

À la suite de l'appel d'offres public, deux firmes d'architecture ont déposé une soumission, dont voici la liste :

- MDTP atelier d'architecture Inc.
- GMAD

Les critères établis dans l'appel d'offres étaient les suivants :

<p>CRITÈRE 1 – Profil et organisation du soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil du soumissionnaire et son évolution depuis sa fondation ▪ Bureaux mis à contribution pour les fins du projet ▪ Liste nominative du personnel proposé pour les fins du projet et statut d'emploi ▪ Structure organisationnelle 	10 pts
<p>CRITÈRE 2 – Expérience du soumissionnaire et performances réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience du soumissionnaire (3 projets) ▪ Performances réalisées (3 projets) 	15 pts
<p>CRITÈRE 3 – Compréhension du mandat et des particularités du projet, méthodologie et plan de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compréhension du mandat et des particularités du projet ▪ Échéancier de projet ▪ Méthodologie et plan de travail 	25 pts
<p>CRITÈRE 4 – Expérience du chargé de projet</p>	25 pts

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-616 page 7

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil du chargé de projet (2 projets) ▪ Disponibilité du chargé de projet (2 projets) ▪ Expérience du chargé de projet (2 projets) 	
<p>CRITÈRE 5 – Expérience de l'équipe de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concepteur principal ▪ Concepteur principal supplémentaire ▪ Surveillant de chantier ▪ Personnel-conseil, professionnel et technique 	15 pts
<p>CRITÈRE 6 – Conception durable, efficacité énergétique et autres considérations environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution du soumissionnaire en termes de développement durable ▪ Expertise et méthodologie du projet du présent appel d'offres 	10 pts

Le comité de sélection fait la recommandation d'octroyer le mandat à la firme MDTP atelier d'architecture Inc. ayant obtenu la note la plus élevée (87,85 %).

Considérant le processus d'appel d'offres conforme au Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

Considérant les deux (2) soumissions reçues;

Considérant les recommandations du comité de sélection des soumissions;

Considérant que les modalités financières du présent mandat sont déterminées par le Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes;

Il est proposé par M. Jacques Daneau
 et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-616.10.1

D'OCTROYER LE CONTRAT POUR LES SERVICES d'architecture à la firme MDTP atelier d'architecture Inc. pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant du champ de compétence de l'architecte pour l'agrandissement de la résidence étudiante, le tout en conformité avec les documents de soumissions #2022-02-03-RM-ARCHITECTURE.

Et de déléguer le pouvoir à monsieur Marc Rémillard, directeur général ainsi que le directeur des services administratifs à signer ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Services professionnels d'ingénierie pour la phase II de la résidence étudiante

Dans le cadre du projet de construction de la phase II de résidence étudiante, le Cégep a procédé à un appel d'offres public en vue de retenir les services d'une firme de génie-conseil pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant du champ de compétence de l'ingénieur.

En conformité avec le Règlement sur les contrats de services des organismes publics, l'analyse des soumissions reçues a été effectuée uniquement selon un système d'évaluation qualitative. Le contrat doit donc être octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Le coût des honoraires sera calculé selon les paramètres du Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs. Dans le cadre du projet d'agrandissement de la résidence étudiante, les honoraires d'ingénierie sont évalués à environ 201 000 \$.

Afin de respecter les clauses desdits règlements, un comité de sélection a été formé pour analyser les soumissions. Ce comité était composé de trois membres, dont un provenait de l'externe à l'organisation. Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel tel que requis par la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). Pour assister le comité, madame Sophie Gamache, Gestionnaire administrative au service de l'approvisionnement a agi à titre de secrétaire du comité de sélection.

À la suite de l'appel d'offres public, deux firmes d'ingénierie ont déposé une soumission, dont voici la liste :

- Les Services EXP Inc.
- Bouthillette Parizeau Inc.

Les critères établis dans l'appel d'offres étaient les suivants :

CRITÈRE 1 – Profil et organisation du soumissionnaire <ul style="list-style-type: none">▪ Profil du soumissionnaire et son évolution depuis sa fondation▪ Bureaux mis à contribution pour les fins du projet▪ Liste nominative du personnel proposé pour les fins du projet et statut d'emploi▪ Structure organisationnelle	10 pts
CRITÈRE 2 – Expérience du soumissionnaire et performances réalisées <ul style="list-style-type: none">▪ Expérience du soumissionnaire (3 projets)▪ Performances réalisées (3 projets)	15 pts

CRITÈRE 3 – Compréhension du mandat et des particularités du projet, méthodologie et plan de travail <ul style="list-style-type: none">▪ Compréhension du mandat et des particularités du projet▪ Échéancier de projet▪ Méthodologie et plan de travail	25 pts
CRITÈRE 4 – Expérience du chargé de projet <ul style="list-style-type: none">▪ Profil du chargé de projet (2 projets)▪ Disponibilité du chargé de projet (2 projets)▪ Expérience du chargé de projet (2 projets)	25 pts
CRITÈRE 5 – Expérience de l'équipe de projet <ul style="list-style-type: none">▪ Concepteur principal▪ Concepteur principal supplémentaire▪ Surveillant de chantier▪ Personnel-conseil, professionnel et technique	15 pts
CRITÈRE 6 – Conception durable, efficacité énergétique et autres considérations environnementales <ul style="list-style-type: none">▪ Contribution du soumissionnaire en termes de développement durable▪ Expertise et méthodologie du projet du présent appel d'offres	10 pts

Le comité de sélection fait la recommandation d'octroyer le mandat à la firme Les Services EXP Inc. ayant obtenu la note la plus élevée (89,55 %).

Considérant le processus d'appel d'offres conforme au Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

Considérant les deux (2) soumissions reçues;

Considérant les recommandations du comité de sélection des soumissions;

Considérant que les modalités financières du présent mandat sont déterminées par le Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs;

Il est proposé par M. Jacques Daneau
et appuyé par Mme Suzie Vranderick

A-616.10.2

D'OCTROYER LE CONTRAT POUR LES SERVICES d'ingénieurs-conseils à la firme Les Services EXP Inc. pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant du champ de compétence de l'ingénieur pour l'agrandissement de la résidence étudiante, le tout en conformité avec les documents de soumissions #2022-02-09-RM-INGÉNIERIE.

Et de déléguer le pouvoir à monsieur Marc Rémillard, directeur général ainsi que le directeur des services administratifs à signer ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Phase III du CEC de Saint-Constant

Le 14 juillet 2021, le Cégep recevait la lettre de confirmation de la ministre de l'Enseignement supérieur confirmant une subvention totale de 1 545 595 \$, pour une période de 3 ans, destinée à couvrir les frais d'opération et d'améliorations locatives occasionnés par la confirmation du devis scolaire du centre du CEC de Saint-Constant à 250 étudiants. De ce montant, une somme de 556 605 \$ (taxes incluses) était destinée aux améliorations locatives (aménagement du CEC Saint-Constant – phase III).

Ces travaux impliquent l'aménagement de 2 nouvelles classes, de bureaux et de blocs sanitaires. La première phase a déjà été réalisée à l'été 2019 et la deuxième à l'été 2020. Cette troisième phase sera effectuée à l'été 2022.

L'appel d'offres pour les services d'un entrepreneur général a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 22 mars 2022 à 11 h est présenté aux membres :

Nom des soumissionnaires	Total (avant taxes)
AFCOR Construction Inc.	727 000,00 \$
Montarville Gestion et construction Inc.	617 257,00 \$
Constructions R.D.J. Inc.	679 000,00 \$
Les Constructions B. Martel Inc.	649 110,00 \$
Moyenne des soumissions	668 092,00 \$
Évaluation budgétaire (mars 2021)	520 499,00 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme, Montarville Gestion et construction Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Une demande d'ajustement pour porter la subvention à 617 257,00 \$ (avant taxes) a été faite au MES après l'ouverture des soumissions afin de refléter les augmentations du marché de 96 758,00 \$ (avant taxes). Nous sommes en attente d'une réponse en ce sens.

Pour le moment, malgré le dépassement des coûts par rapport à la subvention à recevoir, nous recommandons l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire et de payer la différence de 96 758,00 \$ (avant taxes) entre la subvention à recevoir du MES et la valeur du contrat par le solde de fonds affecté connu sous la rubrique « développement des deux centres ».

En suivi de la présentation, M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, précise aux membres qu'il n'est pas exclu qu'une quatrième phase de travaux puisse s'ajouter, mais ce projet n'est pas planifié à ce jour. De plus, le centre d'études est occupé à pleine capacité actuellement.

Considérant que le Cégep prévoit effectuer l'aménagement du CEC de Saint-Constant pour la phase III;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics et portant le numéro 2022-02-24-RM-ST-CONSTANT III;

Considérant les quatre (4) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que ces quatre (4) entreprises ont soumis un prix;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme;

Considérant les recommandations favorables de Mme Audrey Patenaude, architecte et M. Robert Ranger, coordonnateur du Service des ressources matérielles;

Considérant que ces travaux seront financés en partie par l'allocation à recevoir du MES destinée à l'amélioration locative du CEC de Saint-Constant;

Considérant que le Cégep a réservé des sommes à même le solde de fonds pour le développement des deux centres;

Il est proposé par Mme Ann Quesnel
et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-616.10.3

D'OCTROYER LE CONTRAT À MONTARVILLE GESTION et construction Inc. pour les travaux de réaménagement du CEC Saint-Constant – Phase III pour une somme de 617 257,00 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2022-02-24-RM-ST-CONSTANT III;

De permettre l'utilisation de 100 000,00 \$ (avant taxes) pour ce projet en utilisant le solde de fonds affecté connu sous la rubrique « développement des deux centres »;

Et de déléguer le pouvoir à monsieur Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 Transport en commun

M. Éric Tessier, directeur des affaires étudiantes, présente un PowerPoint dans le but de faire état des travaux entourant les enjeux de l'offre de transport en commun sur les territoires desservis par le Cégep de Valleyfield. Comme prévu au Plan de travail institutionnel, et en cohérence avec l'axe 3 du Plan stratégique 2020-2022, des travaux ont eu lieu depuis les derniers mois avec le soutien d'une firme

spécialisée dans le domaine, afin de faire un portrait clair de la situation. Parmi les constats partagés par M. Tessier, certaines municipalités de la région n'offrent aucune option de transport. De plus, les tarifs pour certains trajets menant vers Salaberry-de-Valleyfield sont importants et moins concurrentiels. Dans ce contexte, la Direction des affaires étudiantes a élaboré un plan incluant des actions à déployer à court et moyen termes. Plusieurs représentations politiques ont été amorcées, avec le directeur général, M. Marc Rémillard, auprès de certaines instances et villes. De plus, parmi les autres priorités du Cégep, notons l'implantation d'un laissez-passer universel permettant aux étudiants de bénéficier des services de transport collectif desservant les campus du Cégep à un bas tarif.

Plusieurs questions et propositions sont abordées par les membres durant la présentation. M. Tessier précise que l'enjeu principal à tenter de résorber est d'obtenir un tarif concurrentiel pour les étudiants. La Fondation du Cégep de Valleyfield sera d'ailleurs un partenaire financier pour répondre à cet enjeu. Quant à la fréquence des trajets, il précise que les horaires tiennent compte des besoins des étudiants actuellement de manière générale. Mme Suzie Vranderick propose à la direction du cégep de poursuivre leurs représentations à certaines tables, dont celle du développement social de la MRC Beauharnois-Salaberry. L'accessibilité au transport en commun est aussi un enjeu pour le milieu scolaire secondaire exprime-t-elle. D'autres instances économiques pourraient être sollicitées pour soutenir les démarches du Cégep. En conclusion, Mme Véronique Boisvert invite la direction du Cégep à sonder les étudiants afin de voir quels sont leurs réels besoins en matière de transport.

Le dossier continue de progresser, d'autres suivis pourront être effectués auprès des membres, selon l'évolution de la situation.

12 Points d'informations...

12.1 du Président

Une nouvelle activité, soit une soirée de réflexion est prévue le 19 avril, en présence, au D-112. Un repas sera servi vers 17 h. L'objectif de cette soirée est d'offrir un moment d'échanges aux membres afin qu'ils puissent mieux s'approprier le Plan local de réussite du Cégep, actuellement en construction. Cette nouvelle activité est en réponse aux différents sondages menés auprès des membres après chaque assemblée. Par ailleurs, M. Besner informe les membres que le prochain CA devrait se tenir en présence en mai, à moins d'exceptions. Finalement, il souligne qu'il participera à la Soirée de reconnaissance des employés du Cégep, le 30 mars.

12.1.1 Résultats du dernier sondage de satisfaction

Les résultats du dernier sondage de satisfaction sont déposés aux membres. M. Besner invite les membres à continuer de le remplir après chacune des séances.

12.2 de la Direction générale

M. Rémillard partage quelques informations, en complément du document qui a été acheminé aux membres. Il salue notamment les initiatives réalisées dans

le cadre de la Semaine de persévérance. Il rappelle également la tournée des départements d'enseignement en cours, de concert avec la directrice des études, Mme Francine Bélair. Il souligne également l'accueil chaleureux reçu lors des différentes visites d'écoles secondaires, avec les membres des directions. En conclusion, le budget du gouvernement du Québec a été déposé et celui-ci prévoit une bonification d'environ 8 % des budgets de fonctionnement des cégeps. Pour le budget d'investissement, les travaux souhaités entourant les espaces du G-300 et Techniques de génie mécanique n'ont pas encore été autorisés.

12.2.1 Revue de presse

Les membres sont invités à consulter la dernière revue de presse du Cégep de Valleyfield.

12.2.2 Revue Le Phare

Les membres sont invités à consulter la nouvelle revue du syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Valleyfield qui, historiquement, est toujours déposée aux membres, pour information.

12.3 de la Direction des études

Mme Bélair débute en soulignant la sélection des enseignants nommés par ses pairs pour l'AQPC c'est M-E Provost Larose, enseignante en mathématiques, s'est investie beaucoup pour faire des troupes pédagogiques, grand dynamisme, elle a aussi gagné une reconnaissance de la part des étudiants l'an dernier.

12.3.1 Statistiques d'admission par programme Automne 2022 – 1er tour et recensement étudiant H-2022

Mme Bélair partage les résultats du 1^{er} tour SRAM. Une baisse récurrente est observée depuis les dernières années. Elle présente également des comparatifs avec d'autres cégeps environnants. Malgré une baisse globale, certains programmes d'études ont vécu une hausse de demandes d'admission. Par ailleurs, elle souligne qu'une multitude de stratégies de promotion a été réalisée et se poursuivra aux 2^e et 3^e tours SRAM avec la collaboration de la Direction des affaires corporative, du développement institutionnel et des communications. Quant aux admissions, le portrait semble positif à ce jour. Plusieurs questions et échanges ont lieu entourant le recrutement étudiant. M. Besner demande quels sont les motifs précis qui expliquent cette baisse. Mme Bélair précise qu'il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer la situation, dont les enjeux de transport, le contexte du marché de l'emploi, etc. M. Rémillard rappelle également que les contraintes sanitaires ont forcé, encore cette année, la tenue des portes ouvertes d'hiver en virtuel en plus de limiter les accès dans les écoles secondaires. Il faut tout de même poursuivre l'analyse interne et forer les données. Mme Vranderick propose de collaborer, au besoin, à l'organisation de rencontres avec certaines ressources des écoles et le Cégep. En conclusion, M. Rémillard rappelle l'importance de l'influence des parents des étudiants quant au choix final de leur cégep. À cet effet, un sondage de notoriété sera réalisé

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-616 page 14

auprès des parents des 5 MRC du territoire. Cet exercice sera aussi très utile pour optimiser les stratégies de recrutement. Il rappelle qu'une des cibles du Plan stratégique 2020-2022 est d'être le cégep le plus connu au sein des 5 MRC. Le rapport final sera présenté aux membres et intégré au bilan du plan.

13 Date et heure de la prochaine assemblée : 3 mai 2022

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 3 mai à 18 h 30 en présentiel.

14 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-616.14

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
d'administration à 20 h 12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Éric Besner
Président de l'assemblée

Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/ia/mjd
PV CA616